

# Résumé d'évaluation

Réalisation de l'évaluation du Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)

Pays : **Bénin**

Secteur : **Agriculture / sécurité alimentaire**

Évaluateur : **CA17 International**

Date de l'évaluation : **Avril à juillet 2023**

## Données clés de l'appui AFD

**Numéro de projet :** CBJ3009 02 G

**Montant :** 12 000 000 € (Crédit 11 M€ et subvention 1 M€)

**Taux de décaissement :** 99,93%

**Signature de la convention de financement :** 16/02/2015

**Date d'achèvement :** 31/01/2023

**Durée :** 6,5 ans

## Contexte

Au Bénin, l'agriculture joue un rôle de premier plan dans l'économie et occupe environ 70% de la population active.

Le Programme d'Action Gouvernemental (PAG) 2016-2021 en a fait un secteur clé de la politique gouvernementale, qui doit contribuer à la croissance économique et à un « développement équilibré et durable de l'espace national » (axe stratégique n°7).

Dans le département des Collines, ce secteur employait 60,4% de population en 2016. Malgré son fort potentiel de développement agricole, 47 % de sa population était en situation de pauvreté et la productivité et la compétitivité de l'agriculture y demeuraient limitées du fait de la faible capacité d'autofinancement des producteurs, de l'accès limité au crédit, l'insécurité foncière et les incertitudes liées au marché agricole.

## Intervenants et mode opératoire

Maîtrise d'ouvrage : MAEP

Maîtrise d'œuvre : UGP

Maitrise d'œuvre déléguée : GIC

Maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements :  
Communes et promoteurs privés



## Objectifs

**Général :** Promouvoir le développement de l'agriculture et une gestion durable des ressources naturelles à l'échelle du territoire des Collines

**Spécifique :** Contribuer au Développement économique des territoires communaux en renforçant le rôle des communes dans la coordination de la définition des objectifs de développement rural, le financement d'investissements prioritaires, la facilitation du dialogue entre les acteurs publics et privés participant à leur mise en œuvre, et en promouvant la sécurisation foncière des exploitants ruraux

## Réalisations attendues

- Identification et réalisation des investissements agricoles prioritaires
- Mise en place des appuis à la maîtrise d'ouvrage des investissements agricoles prioritaires
- Réalisation des investissements agricoles prioritaires sous maîtrise d'ouvrage communale
- Exploitation durable des investissements agricoles
- Accompagnement des structures locales de gestion foncière dans la mise en œuvre de leurs prérogatives
- Sécurisation des droits fonciers des ayants-droits et des bénéficiaires des investissements réalisés
- Diminution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs par une stratégie de renforcement des capacités des acteurs et par l'aménagement des couloirs de transhumance

## Appréciation de la performance

### Pertinence / cohérence

Les interventions du projet se sont avérées pertinentes et cohérentes avec les politiques publiques en ce qui concerne le financement des investissements communaux et privés, et particulièrement en matière de sécurisation foncière et d'appui aux statistiques agricoles.

En ce qui concerne la « territorialisation des interventions », cette cohérence bien que qualifiée de correcte s'est exprimée dans une moindre mesure. Il convient néanmoins de retenir que des premières bases solides ont été posées et de saluer le caractère novateur du PADAC par rapport à d'autres projets.

Enfin, et eu égard au potentiel des Communes dans le pilotage des actions de développement économique des territoires, ces éléments laissent entrevoir un très fort potentiel pour l'avenir tout en assurant un alignement avec les objectifs fixés par le PNIASA.

### Efficacité

Les démarches opérationnelles d'appui (Planification des interventions et sélection des projets, AMO, renforcement de capacités...) mises en œuvre dans le cadre du PADAC ont su s'adapter et répondre aux évolutions du contexte et des besoins et, au final, faire preuve d'une bonne efficacité et pertinence pratique.

La prise en compte du genre a été satisfaisante au final mais la stratégie mise en œuvre est restée très empirique.

### Efficience

L'efficacité et l'efficience du projet ont été globalement bonnes, avec un taux de décaissement (consommation) de 99,93% et une exécution sans dépassement budgétaire.

La gestion des risques environnementaux et sociaux a été partielle : mise en œuvre tardive et plusieurs manquements aux procédures en vigueur dans la mise en œuvre même si cela n'a pas impacté notablement la durabilité.

### Impact

L'impact potentiel du projet sur les bénéficiaires est prometteur. Leur caractérisation (type de population touchée en fonction notamment de leur niveau socio-économiques), en particulier pour les projets privés, n'a pas fait l'objet d'approche spécifique, ce qui a amené des interrogations dans le cadre d'un dispositif de subvention, notamment le risque de privilégier des acteurs ayant les moyens de réaliser leur projet sans ces subventions. Cependant, l'analyse réalisée ex-post du projet montre que les promoteurs de projets privés étaient d'un niveau socio-économiques faible à moyen et qu'ils ont été avant tout choisis sur la base de leur « dynamique entrepreneuriale ».

### Viabilité/durabilité

La durabilité des investissements est l'aspect le moins satisfaisant, plusieurs aspects devant être améliorés à ce niveau.

## Conclusions et enseignements

Le PADAC a été globalement apprécié par toutes les parties prenantes même si des difficultés et questionnements ont été relevés.

Dans la perspective des futures interventions, dont le PADIAP, il sera important d'ajuster les approches et de mettre en place des mesures pour résoudre ces problématiques identifiées pour maximiser leur efficacité. Pour ce faire, il sera nécessaire en termes de :

- conception du projet et de cohérence avec les politiques publiques, de favoriser la délégation de la maîtrise d'ouvrage aux acteurs locaux, de maintenir une représentation pluri-acteurs au sein du COPIIL et de renforcer les capacités des communes pour assurer la convergence des composantes du projet.
- efficience, de réévaluer l'utilisation de marchés groupés et d'impliquer davantage les promoteurs dans les ajustements. Il faudrait également affiner la prise en compte de l'amortissement dans le plan d'affaires.
- prise en compte des enjeux sociaux, de définir une stratégie de genre dès le départ et de recourir à une expertise genre pour renforcer l'intégration de cette dimension. La mise en place d'approche pour mieux caractériser et cibler en fonction du niveau socio-économiques des parties-prenantes serait également utile en lien avec la formalisation d'une stratégie de financement.
- efficacité, de mettre en place un suivi des prestataires et des promoteurs pour garantir la collecte des données et ainsi mieux apprécier les résultats en fonction des coûts.
- durabilité, d'élaborer une stratégie de gestion des équipements suffisamment tôt et de renforcer les capacités des promoteurs dans ce domaine. Le renforcement de capacités des promoteurs mérite d'être intégré dès la conception (approche « projet global ») dans les plans d'affaires et être mis en œuvre en alignement avec ceux-ci. Enfin, il convient d'approfondir l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renforcement des capacités des communes.
- gestion des risques environnementaux et sociaux, de mettre en place un spécialiste en sauvegarde environnementale, de réaliser un screening environnemental et social des sous-projets, et de mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes et suivi des impacts environnementaux, sociaux et climatiques.